N° 1404. DIMANCHE 24 FÉVRIER 1867 11me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois, 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

BULLETIN.

Roubaix, 23 Février 1867.

Les aliments ne manquent point en ce moment aux préoccupations générales. Outre la discussion à laquelle on s'attend au sujet de la loi sur la presse, puis du droit de réunion, voici que commencent les interpellations. C'est hier que M. Picard a dû formuler la sienne, relativement à la circulaire de M. Vandal, lequel, assure-t-on, doit défendre lui-même devant la chambre la mesure qui a si justement préoccupé l'opinion publique.

C'est hier également que M. Thiers a dû présenter sa demande d'interpellation relative aux affaires d'Allemagne.

Parmi les bruits en circulation, mentionnons une sorte d'enquête ou exposé de toutes les discussions soulevées par le nouveau système de défense nationale. Ce travail serait remis aux membres du Sénat et du Corps législatif.

La question d'Orient pourrait mieux que jamais s'appeler « la question des mystères» Pendant nombre de mois, les télégrammes se sont succédé disant, tantôt que les Candiotes avaient mis bas les armes ; puisque l'Orient tout entier allait bientôt être en feu. Hier, la Sublime-Porte reconnaissait enfin la nécessité de faire des concessions; à présent, les correspondants, parlant de l'affaire du *Panhellenion* poursuivi, on se le rappelle, jusque dans le port de Cerigo par un vaisseau turc, disent que le roi des Hellènes a donné l'ordre formel au brick de guerre *Salamina*, d'escorter le steamer et au besoin de repousser la force par la force.

Tout cela n'annonce guère qu'on soit près de s'entendre.

Les affaires d'Irlande font, en ce moment, diversion au-delà du détroit, à l'agitation produite par la question de la réforme. Il faut que les troubles, suscités par les fénians et par les mécontents irlandais, aient une gravité bien réelle, en dépit des optimistes britanniques, puisque le gouvernement a cru devoir demander aux Chambres la suspension en Irlande, de l'acte d'*Habeas corpus*. La liberté individuelle est réputée chose presque sainte, en Angleterre, et pour justifier toute mesure suspensive, à ce sujet, il faut que le pays soit considéré comme étant en péril.

On mande des Etats-Unis que le comité judiciaire de la Chambre poursuit sans relâche l'instruction du procès de déposition de M. Johnson. On signale une recrudescence d'animosité radicale contre le président. Les membres de la majorité avaient assisté jusqu'ici aux réceptions hebdomadaires de la Maison-Blanche. Ils viennent aujourd'hui de signifier leur refus de paraître dorénavant à ces réunions.

Non contents de leurs troubles intérieurs, les Etats-Unis ont décidemment la prétention de s'immisser à l'avenir dans les questions les plus en dehors de leurs intérêts. D'après le *Hérald*. M. Seward a donné ordre au ministre des Etats-Unis à Constantinople d'inviter le corps diplomatique dans cette ville à faire des représentations à la Porte en faveur des chrétiens candiotes. Ces ouvertures ont été repoussées par les représentants des puissances européennes, ce dont le *Hérald* se plaint amèrement. La conduite des ambassadeurs européens est pourtant fort compréhensible; il ne leur convenait pas de paraître être les seconds de l'envoyé des Etats-Unis.

Dans les cercles politiques de Berlin, le vent est très favorable à l'Autriche, depuis qu'il est évident que la politique de M. de Beust est basée sur l'élément hongrois d'un côté et sur l'élément allemand de l'autre. Il est peu probable néanmoins, dit un correspondant, que la Prusse lui accorde encore son aide dans la question d'Orient, à moins de compensations suffisantes, Quant au traité de commerce, encore pendant, il est également douteux qu'on accepte à Berlin la dernière proposition dont on a parlé au sujet de la question du droit d'entrée sur les vins. Il est évident que cette combinaison n'a d'autre but que d'exclure les vins français de la faveur que le Zolleverein accorderait à l'Autriche.

La question de la réforme électorale agite les esprits en Belgique. Beaucoup de représentants se sont prononcés pour le suffrage universel. Le ministère résiste, et pourtant c'est un ministère *libéral* !

J. REBOUX.

REVUE DES JOURNAUX.

M. J. Cohen fait observer dans le journal *La France* que le projet de loi sur la presse, en ce moment soumis au conseil d'Etat a soulevé de sérieuse critiques et excite même, dans la plupart des journaux une assez vive émotion :

«Dans la nouvelle loi, continue M. Cohen, il y a au point de vue des peines édictées, de très-sages dispositions; il y en a de contestables.

» La substitution des peines pécuniaires aux peines corporelles, à condition que le chiffre des amendes ne soit pas excessif, nous paraît une amélioration réelle.

» Nous n'en disons pas autant du droit de suspension et de suppression accordé aux tribunaux, et contre lequel nous nous sommes très nettement prononcés.

» Nous ne pouvons pas approuver non plus les dispositions qui, en matière de délit de presse, enlèvent au député son inviolabilité constitutionnelle, et à l'écrivain condamné l'exercice de ses droits politiques.

» Dans la double discussion que la loi proposée subira au conseil d'Etat et au Corps législatif, toutes ces sévérités seront examinées au point de vue des intérêts de l'ordre social et des droits légitimes de la liberté. Il faut espérer qu'on reconnaîtra que l'exagération des rigueurs pénales n'a jamais eu de résultats efficaces et que les lois trop sévères tombent bientôt en désuétude. »

Le *Journal des Débats* s'attache à démontrer, par l'organe de M. Eug. Yung, qu'on abuse des lecteurs français en leur présentant M. Ricasoli comme un ennemi du régime parlementaire et des libertés publiques : « Elu dans un moment où l'Italie voyait la mission de M. Vegezzi échouer à Rome, l'Autriche se fortifier dans la Vénétie, les déficits financiers se perpétuer et les impôts s'accroître sans qu'on put découvrir aucune issue prochaine parmi les difficultés qui cernaient la révolution italienne, la Chambre gardait la marque de cette vague inquiétude. de ce malaise indécis dont elle avait été l'expression. Le gouvernement était « faible » parceque, à quelques mains d'ailleurs qu'on eût pu le confier, il n'aurait jamais trouvé dans cette chambre qu'un appui inconsistant. M. Ricasoli indique fort clairement ce qu'il entend par un gouvernement fort : c'est celui que forme et soutient « une majorité nationale ferme et compacte » et c'est pour donner au pays le moyen de composer cette majorité nécessaire que la chambre a été dissoute. »

Le *Monde*, sous la rubrique Florence, 18 février et sous la signature de M. Eugène Taconet, s'exprime ainsi à propos de la crise italienne :

« Le nouveau ministère est aussi mauvais que l'ancien, et ce n'est pas peu dire. Les trois ministres accusés d'opinions modérées et presque cléricales, MM. Berti, Borgatti et Scialoja ont été sacrifiés par M. Ricasoli, pour assurer dans le conseil la majorité aux Francs-maçons. On ne peut donc que très mal augurer de la nouvelle administration et des prochaines élections. »

Une vive polémique est engagée, depuis quelques mois entre les feuilles qui traitent de l'instruction publique et certains organes de la démocratie. Il s'agit de savoir, les études, dites classiques si doivent être sacrifiées à ce qu'on appelle aujourd'hui l'enseignement spécial ou technique. Parmi les journaux qui défendent la cause de l'éducation littéraire, se distingue le *Journal général de l'Instruction publique* ; voici en quels termes il s'exprime, par l'organe de M. Ch. de Louandre, son rédacteur en chef.

« La démocratie autoritaire et utilitaire rends encore de temps en temps quelques hommages méticuleux aux études classiques, mais il ne faut pas s'y tromper; c'est une ruse de guerre. Ses vues sont ailleurs; ses sympathies n'appartiennent ni à l'enseignement secondaire, ni à l'enseignement supérieur et elle peut dire avec le personnage de Racine :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.

» Comme cette démocratie elle-même, nous appelons de tous nos vœux les progrès de l'enseignement primaire ; mais lorsqu'elle veut porter vers cet enseignement, à l'exclusion de tous les autres, toutes les forces vives du pays, lorsqu'elle en fait l'unique salut de l'avenir, nous protestons de toute la forces de nos convictions. »

Nous lisons dans l'*Avenir national* :

» C'est aujourd'hui qu'a dû être développée devant le Corps législatif l'interpellation relative à la violation du secret des lettres. On dit, à cette occasion, que le gouvernement prétend trouver sa justification dans les précédetns. M. le directeur des postes se serait borné, ajoute-t-on, à remplir les blancs d'une circulaire imprimée sous la Restauration ou même sous le gouvernement de Juillet.

» Nous ne pouvons savoir ce qu'il y a d'exact dans cette allégation en tant qu'elle touche à la Restauration. Quant au gouvernement de Juillet, voici une curieuse anecdote qui tendrait à le mettre complétement hors de cause : « J'étais ministre des finances en 1847, dit M. Dumont à qui veut l'entendre, lorsque j'eus à présenter au roi, à Neuilly, M. Dejean, qui venait d'être nommé directeur des postes. Je l'emmenai avec moi dans ma voiture, et la présentation faite, le roi lui dit : « Monsieur Dejean, il est une vive impression de jeunesse qui ne s'effacera jamais de ma mémoire, c'est l'indignation profonde que nous causait la seule pensée de la violation du secret des lettres ; cette indignation, je l'ai conservée tout entière, et je vous prie de veiller rigoureusement à ce qu'il ne soit jamais rein fait qui puisse la motiver. — Sire, lui aurait à son tour répondu M. Dejean, je serai d'autant plus heureux d'obéir à Votre Majesté, que si elle m'eût donné un ordre contraire, je lui aurais déclaré qu'il m'était impossible de l'exécuter ! »

Le même journal s'exprime ainsi dans sa correspondance de Bruxelles :

« A propos de la circulaire de M. Vandal et de l'interpellation dont elle doit être l'objet au Corps législatif, l'*Escaut*, d'Anvers, affirme que le prince Louis Napoléon, aujourd'hui Empereur des Français, après son évasion du château de Ham, écrivit au gouvernement belge pour obtenir l'assurance que sa correspondance passant par la Belgique serait respectée. Le cabinet de Bruxelles se serait contenté pour toute réponse de lui envoyer le texte de l'article 22 de la législation portant que le secret des lettres est inviolable et que la loi détermine quels sont les agents responsables de la violation du secret des lettres confiées à la poste. »

J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'*Agence Havas* nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

ANGLETERRE.

Londres, 21 février.

Chambre des lords. — Séance du 21 : Le comté de Derby déclare que le bill de réforme qui sera présenté par le gouvernement, n'aura pas pour objet de transférer le pouvoir des classes moyennes à la majorité numérique du peuple.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 24 FÉVRIER 1867.

— 10 —

URSULE VOISIN

— V —

(*Suite et fin. — Voir le* JOURNAL DE ROUBAIX *du 22 février*).

Cinq ou six ans plus tard, en 1840, pendant les premiers jours du mois de mai, une jeune femme était assise au soleil couchant devant le Mas d'Aigues-Vives. De beaux cheveux bruns encadraient ses joues couvertes d'une pâleur transparente qui n'était pas chez elle le signe d'une santé mauvaise, mais bien plutôt l'indice d'une organisation à la fois délicate et forte. Ses bras étaient nus et finement arrondis, et bien qu'elle portât le costume des fermières du pays, ses mains avaient la blancheur du lait.

Elle couvait d'un regard tendre et doux deux beaux enfants bouclés comme des chérubins, qui se roulaient dans l'herbe, tandis qu'un troisième, tout jeune encore, assis à ses pieds, jouait avec des fleurs en gazouillant comme un oiseau.

On n'entendait, tant la soirée était calme, pas d'autre bruit que le rire de ces enfants, lorsque tout-à-coup les pierres du sentier sonnèrent sous les pas d'un cheval. La jeune femme tourna la tête. Un cavalier s'approcha au galop, et les enfants, silencieux soudain, le regardaient, ouvrant de grands yeux surpris. En quelques bonds il arriva sur la pelouse.

— Lionnel !... M. de Lursanne, s'écria la jeune femme qui s'était levée.

— Appelez-moi donc Lionnel, Madame Huchaux, dit le cavalier en sautant à bas du cheval, et gaiement il courut embrasser Ursule sur les deux joues.

Ursule rougit un peu; mais elle n'était plus la jeune fille d'autrefois, et maîtrisant son émotion, elle s'inclina gracieusement.

— Lionnel donc, puisque vous le voulez, dit-elle.

— Il le faut bien; je ne saurais pas vous appeler autrement qu'Ursule, reprit-il.

Mme Huchaux le regarda sérieusement; puis, comme si cet examen l'eût rassurée, elle lui prit vivement les deux mains et les serra avec effusion.

— C'est donc un ami qui nous revient ! que de joie vous me donnez ! dit-elle.

— Vous en aviez pu douter ?

— C'est que depuis six ans j'avais eu si peu de vos nouvelles ! A la mort de M. de Lursanne seulement, vous nous aviez écrit pour confier à mon mari la gestion de vos terres. C'était une preuve de confiance qui nous honorait sans doute, mais ce n'était pas un témoignage d'amitié, et j'aime mieux vos paroles de tout-à-l'heure.

— On n'a guère le temps d'écrire quand on est ambitieux, Ursule, et je le suis encore ; mais on conserve toujours au fond du cœur un souvenir impérissable de ses amis.

Tandis qu'il parlait, Ursule le regardait.

— Je suis un peu changé, reprit Lionnel en souriant; quoique jeune, j'ai perdu quelques cheveux et gagné quelques rides; mais je suis secrétaire d'ambassade et j'ai le ruban. C'est quelque chose à vingt-sept ans ; mais ce n'est rien auprès de ce que je veux.

— Savez-vous ce que vous voulez ?

— Point du tout ; je serais trop malheureux si je le savais.

— Où voulez-vous donc arriver ?

— Partout où il plaira à la fortune de me pousser.

— Etes-vous heureux, du moins ?

— Je n'en sais rien ; je n'ai pas le temps d'y penser. Mais vous, Ursule, avez-vous trouvé le bonheur ?

— J'ai trouvé la paix du cœur, c'est beaucoup déjà. Si j'avais été malheureuse, mes trois enfants me l'auraient fait oublier.

Lionnel se baissa pour caresser les enfants qui se tenaient groupés sous les mains de leur mère.

— Laissez-nous, petits, leur dit-elle, j'ai à causer avec ce monsieur, qui dînera avec nous; va donc, Guillaume, prévenir la ménagère; et toi, André, veille sur ta sœur.

Ursule prit le bras de Lionnel familièrement, et s'achemina sur la pelouse.

— Quelles blanches mains ! lui dit le secrétaire, je sais plus d'une ambassadrice qui les envierait.

— Mon mari ne veut jamais que je travaille, dit-elle en croisant ses deux jolies mains sur les bras du jeune homme par un mouvement plein d'une charmante familiarité; il est plus jaloux de ce qu'il appelle ma beauté que moi-même.

— Vous ne pouvez cependant pas rester sans rien faire, vous ?

— Je m'occupe aussi ; n'ai-je pas la ferme à surveiller, et l'administration de Lursanne surtout? D'ailleurs, n'ai-je pas trois enfants ? Il faut encore que je fasse le bonheur d'André. Vous voyez que je n'ai pas de temps à perdre.

— J'imagine que vous parvenez facilement à remplir cette dernière tâche ?

— André m'aime toujours ; ça me la rend bien aisée.

— Il vous aime toujours autant ?

— Peut-être plus encore. Il m'aimait alors comme une femme, il m'aime aujourd'hui comme la sienne.

— Et vous êtes habituée à lui rendre amour pour amour ?

— Ceci est presque de l'indiscrétion, reprit Ursule, je devrais peut-être vous répondre oui; mais je suis trop sincère avec vous pour le faire. Ce n'est pas précisément de l'amour ce que j'ai pour lui; c'est une tendresse sérieuse et sereine où il entre beaucoup du sentiment qu'une sœur doit éprouver pour son frère le plus aimé; je crois que ça vaut mieux.

— Si vous éprouvez cette tendresse, c'est qu'il la mérite.

— Je l'aime pour tout le bien qu'il me fait, surtout pour tout celui qu'il me voudrait faire.

— Et cela vous suffit-il, Ursule ?

— J'ai eu de mauvais jours ; mais voyant combien mon sourire lui était nécessaire, je me suis habituée à sourire. Il est bon et d'une nature noble dans sa rudesse ; il me laisse la maîtresse au logis, et je crois vraiment que c'est moi qui mène tout, voire même la commune, dont mon père me conte toutes les affaires.

— Si bien que vous êtes presque intendant et un peu maire ?

— A peu près. Quand on se confie aux cœurs honnêtes, ils se trouvent dans la nécessité de bien faire. Lorsque j'avais mes heures tristes, la pensée de mon père m'encourageait d'abord ; puis un enfant est venu, et j'ai mieux supporté l'existence que le devoir m'avait faite.

— De façon qu'au troisième vous vous êtes trouvée presque heureuse !

— Ne le fallait-il pas, entourée que j'étais de créatures dévouées qui cherchaient à me rendre ce qu'on n'est jamais entièrement ? Dans les premiers temps, je demandais des consolations à mes livres; mais ils m'apportaient plus de mal que de bien. Aux cœurs blessés, le seul baume divin, c'est la maternité. Dieu me l'a envoyée. Qu'ai-je à souhaiter ? Vous voyez que nous suivons, ainsi que je vous l'ai écrit dans un autre temps, deux voies opposées.

— Et vous avez trouvé dans le calme ce que je cherche dans l'agitation. Que de fois j'ai souffert ! que de fois je me suis repenti ! Mais, Ursule, ne doit-on pas obéir à sa nature ? La mienne me poussait au bruit et au mouvement comme une hirondelle aux voyages.

— Et nous avons bien fait tous deux de résister à l'entraînement de notre jeunesse.

Comme elle achevait ces mots, ils arrivaient sur la pelouse où les trois enfants les attendaient ; les grands bœufs fauves revenaient des prés en beuglant, et les jeunes chevreaux descendaient des collines.